Procès-verbal du Conseil d'Administration du lycée CURIE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

Le quorum étant atteint (12 membres présents sur un total de 18 pour un quorum de 10 et 4 invités), la séance est ouverte à 18H30.

Elle est présidée par M. RIQUIER, proviseur, qui avec Mme SALVADOR, proviseur adjoint, assure le secrétariat de séance.

Sont présents

- Pour les membres de droit : M. RIQUIER, Mme SALVADOR, M. ARTIS
- Pour la personnalité qualifiée :
- Pour la collectivité de rattachement : Mme REY GAUCHER
- Pour la commune siège de l'établissement : Mme PIEUX
- Pour les personnels d'enseignement et d'éducation : Mmes BARDON, PERRET, BUSTO, BEULLARD-BARILLON, MM GUYON, BRISSOT et BACHELET
- Pour les personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service :
- Pour les parents d'élèves :
- Pour les élèves :
- *Invités* : Mmes BONNET, GARCIA, et M. BIZIEUX, DUMAREY

Ordre du jour :

1 PV du CA du 04/11/19
2 Présentation du budget 2020
3 Modification du règlement intérieur
4 Questions administratives et financières
5 Questions diverses

1. PV du CA du 04/11/2019

Le PV du CA du 04/11/2019 a été transmis avec les convocations à la séance du 28/11/2019. M. RIQUIER demande s'il y a des questions ou remarques liées à ce compte-rendu. Aucune remarque n'est faite.

Le PV du CA du 04/11/2019 est proposé à l'adoption :
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le PV du CA du 04/11/2019 est adopté (délibération n° 1).

2. Présentation du budget 2020

Monsieur RIQUIER cède la parole à M. ARTIS.
M. ARTIS présente des éléments de contexte :

La dotation globale de fonctionnement, d'entretien et de maintenance allouée par le Conseil Régional de Bourgogne pour l'année 2020 s'élève à 230 936€, contre 226 408€ en 2019 et 231 029€ en 2018. En hausse de 2% par rapport à 2019 :

effectifs rentrée sept n-1	2016	2017	2018	2019	2020
totaux	638	633	626	624	596
interne	49	35	35	35	28
dp +ticket	230	240	270	285	293
DGF budget n	263 869,00 €	240 120,79 €	231 029,00 €	226 408,00 €	230 936,00 €
DGDGF/ élève	413,59 €	379,34 €	369,06 €	362,83 €	387,48 €

Le lycée CURIE fait partie de l'ensemble immobilier des lycées de SENS pour lequel le lycée JANOT est établissement support selon la convention de gestion commune 2019-2021 validé par le conseil d'administration du 12 novembre 2018. Les ouvertures de crédit correspondant à la viabilisation, à la maintenance et à l'entretien ainsi qu'aux charges générales figurent dans la comptabilité budgétaire du lycée JANOT sur le service administration et logistique (ALO). La participation du lycée CURIE au financement de ces charges communes de fonctionnement apparaît en dépenses dans le service administration et logistique (ALO), de son budget. A compter de l'exercice 2019 le lycée CURIE dispose d'un service SRH retraçant les recettes de ses élèves s'agissant des forfaits (internes et demi-pensionnaires. Sur cette base sont reversés au lycée JANOT les charges de fonctionnement afférentes au service ALO et la partie correspondant au crédit nourriture au (SRH) de sorte que le SRH de Janot retrace la partie « opérationnelle » du service (commande de nourriture en dépenses et recettes de ses élèves au forfait et des commensaux et des élèves au ticket de la cité scolaire).

Un service commun aux lycées JANOT et CURIE figure en outre dans le budget du lycée JANOT, en recettes et en dépenses :

- le service de reprographie (SR).

Sont imputées directement dans le budget du lycée CURIE les charges nécessaires au fonctionnement pédagogique et éducatif ainsi que toutes les aides destinées aux élèves scolarisés dans cet établissement.

Il appuie sa présentation détaillée sur un diaporama en pièce jointe.

M. RIQUIER demande aux membres du CA s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

Le budget initial de l'exercice 2020 est soumis à l'approbation du CA :
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Suite à ce premier vote, il est demandé aux membres du CA de déléguer aux chef d'établissement la passation des marchés inscrits dans la limite du budget voté :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

3. Modification du règlement intérieur

M. RIQUIER précise que ces modifications ont été présentées le 20 novembre au CVL et le 21 novembre en commission permanente. Ces modifications correspondent à des évolutions réglementaires suite à des modifications de décrets sur les procédures disciplinaires.

M. RIQUIER demande s'il y a des questions ou remarques.

Les modifications du règlement intérieur sont soumises au vote :
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

La modification du règlement intérieur est adoptée.

4. Questions diverses

Questions de la représentation enseignante

Va-t-on continuer à utiliser 2 applications différentes l'an prochain, Eclat et Pronote ?

Car le fait de multiplier ces outils numériques ne nous facilite vraiment pas la tâche et accroît encore la surcharge de travail. De plus, Eclat n'est vraiment pas un ENT intuitif.

Pour l'heure oui. L'accès a été prévu avec un code unique pour les deux applications. Les remarques sont notées et des échanges seront faits avec le prestataire en espérant des améliorations qui ne pourront être sensibles que l'an prochain.

M. RIQUIER explique les difficultés rencontrées avec Eclat. Il va en faire un retour au rectorat. L'équipe de direction a choisi de ne pas utiliser toutes les fonctionnalités d'Eclat pour éviter de multiplier les problèmes lors de la mise en place de ce nouvel outil. La messagerie d'Eclat n'a pas été retenue par l'équipe de direction car en matière de communication, nous ne pouvons envoyer un mail qu'à 500 personnes maximum. Vu la complexité de l'établissement, cela est impossible pour nous.

Que peut-on faire des chaises et tables qui restent devant les grandes salles du bâtiment 2 ?
M. RIQUIER explique qu'il va voir avec M. ARTIS pour les enlever et les stocker ailleurs.

Prochain CA le 04/02/2020.
La séance est levée à 20h23.

Le président de séance
Amand RIQUIER, proviseur

LYCÉES CURIE & JANOT
Le Proviseur
SENS

La secrétaire de séance
Sandrine SALVADOR, proviseur adjoint

LYCÉES CURIE & JANOT
SENS